POUVOIR EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ "WDG LA FERME DE MILGOULLE"

LE SOUSSIGNÉ

MADAME ADMIN PLATEFORME

né le 1 FÉVRIER 1992 à RENNES de nationalité FRANCE demeurant à Rennes (35000) - Rennes

DONNE TOUS POUVOIRS à

La société WE DO GOOD

Société par actions simplifiée au capital variable de 14 390 Euros dont le siège social est à RENNES (35) - 51 rue Saint Hélier immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 797 519 105 représentée par Monsieur Jean-David BAR

à l'effet, en son nom et pour son compte de :

- Souscrire 10 parts sur les 4125 à 33000 parts de la société "WDG LA FERME DE MILGOULLE", société en participation en cours de constitution, dont les principales caractéristiques seront les suivantes :
 - Apports: 4 125 à 33 000 euros, divisés en 4 125 à 33 000 parts de 1 euro chacune.
 - Domicile: 26 rue Beauvallon, 35 410 NOUVOITOU,
 - Déclarée au tribunal de commerce de RENNES,
 - Gérant : LA FERME DE MILGOULLE, SCEA au capital de 1 600 euros, dont le siège social est au 26 rue Beauvallon, 35 410 NOUVOITOU, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 793 239 369, représentée par son gérant Matthieu Pires ;
- Déposer entre les mains du futur gérant le montant de son apport en vue de la réalisation de l'objet social;
- Signer les statuts de la société "SEP WDG LA FERME DE MILGOULLE" et plus généralement tous actes et documents constitutifs de ladite société :
- Plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la constitution et l'immatriculation de la société "SEP WDG LA FERME DE MILGOULLE".

Fait avec I'adresse IP 82.240.200.194 Le 03 JANVIER 2014 MADAME ADMIN PLATEFORME (1) Fait à Le Pour la société "WE DO GOOD" Monsieur Jean-David BAR (2)

- (1) signature accompagnée de la mention "Bon pour pouvoir"
- (2) signature accompagnée de la mention "Bon pour acceptation de pouvoir"

MODALITES DE LA CONSTITUTION

Il est envisagé de procéder à la constitution d'une société en participation, régie par les articles 1871 à 1872-2 du code civil.

Conditions de la constitution

Pour que la constitution de la société "SEP WDG LA FERME DE MILGOULLE" soit effective, les associés devront avoir apporté au moins 4 125 euros en numéraire entre le 06/01/2013 et le 06/04/2013 inclus.

Les statuts seront signés par les associés, soit en personne, soit par mandataire justifiant d'un pouvoir spécial.

Caractéristiques de la société

Le projet de statuts de la société "SEP WDG LA FERME DE MILGOULLE" est le suivant :